



Compteur Linky : vous pouvez refuser son installation dans ces cas très précis ...

05 JUIN 2020

Alors que les **compteurs Linky** sont souvent au centre de différentes controverses, **les particuliers** sont encore nombreux à **refuser son installation**. Le Ministère de la transition écologique et solidaire a tenu à rappeler les rares cas où **l'installation d'un compteur Linky** peut être refusée.

Il n'y a pas à dire, la liste est très courte

Compteur Linky : Peut-on refuser son installation ?

La controverse autour de l'installation d'un **compteur Linky** continue de persister.

Alors que le gouvernement, souhaite que toutes les habitations possèdent un compteur Linky, **les particuliers** ne partagent pas toujours cet avis.

Le 4 février dernier, le **Ministère de la transition écologique et solidaire** a expliqué que « *lorsque le client refuse l'accès au compteur, les équipes de pose ne pourront donc pas procéder au remplacement du compteur* ». Certains sénateurs, qui ont défendu le **droit au refus** d'avoir un compteur Linky, se sont également battus pour que **les coûts et factures des particuliers** n'augmentent pas.

Dès lors que les employés doivent pénétrer dans la propriété pour installer le compteur Linky, le particulier peut leur refuser l'accès.

Le droit à la propriété est plus important !

Le **Ministère de la transition écologique et solidaire** est formel :

le remplacement du **compteur** doit se faire dans le respect du droit de la propriété s'il « **n'est pas situé sur l'espace public ou dans un endroit accessible** ».

Bien souvent, les particuliers se font avoir par les contrats qui stipulent que « le client doit laisser Enedis procéder au remplacement du Compteur conformément aux dispositions de l'article R341-4 à 8 du code de l'énergie ».

Mais le droit de la propriété passe avant cet article.

Vous pouvez donc toujours refuser l'accès à votre domicile aux agents chargés de remplacer votre compteur.